



LA REUNION

A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

CERTIFICAT DE QUALIFICATION AVANCEE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE CQALI

Cette formation vise à former tout aspirant marin aux techniques de **LUTTE CONTRE UN INCENDIE** à bord d'un navire. Elle permet de mettre l'accent sur l'organisation, la stratégie et le commandement. Suivant le référentiel Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI) et son annexe I.

	Effectif par session : 9 mini – 16 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 32 h
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
Profil :	<ul style="list-style-type: none">- Tout candidat (demandeur d'emploi, salarié) exerçant le métier de marin professionnel et tout marin dont la fonction à bord du navire est d'être le gestionnaire lors d'une intervention incendie.		
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none">- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer- Être titulaire d'une CFBS en cours de validité- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles. (Réfèrent handicap : M Sami QUADRANI).		
Débouchés :	Formation permettant d'exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance		
Qualité :	Pour l'année 2019, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 18/20 Taux de réussite : 100 %		



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Programme : défini à l'annexe 1 de l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat avancé à la lutte contre l'incendie (NOR TRAT1319157 A)

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Assurer la sécurité** des personnes, des biens, **réduire le risque incendie à bord, sauver des vies humaines**
- **Diriger des opérations de lutte contre un incendie** se déclarant à bord d'un navire
- **Organiser et entraîner les équipes d'incendie**
- **Inspecter, entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie**
- **Effectuer une enquête, établir des rapports** sur les incidents ayant entraîné un incendie

Contenu :

Enseignements théoriques : 18 h
Exercices pratiques : 14 h

- 1. Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie**
 - a. Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port (organisation, stratégie, commandement)
 - b. Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité du navire (précautions et mesures correctives)
 - c. Communications et coordination pendant les opérations de lutte contre l'incendie
 - d. Contrôle de la ventilation
 - e. Contrôle des circuits de combustibles et des circuits électriques
 - f. Risques résultants des procédés de lutte contre l'incendie
 - g. Lutte contre l'incendie mettant en cause des marchandises dangereuses
 - h. Précautions contre l'incendie et risques liés à l'entreposage et à la manutention de matériaux
 - i. Encadrement et gestion des blessés
 - j. Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre
- 2. Organiser et entraîner les équipes d'incendie**
 - a. Préparation de plans d'urgence
 - b. Composition et effectifs des équipes d'incendie
 - c. Stratégies pour lutter contre des incendies dans diverses parties du navire
- 3. Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie**
 - a. Dispositifs de détection d'incendie, dispositifs fixes d'extinction d'incendie, matériel portatif et mobile, matériel de secours et de sauvetage, équipement de vie et protection individuelle, matériel de communication
 - b. Prescriptions concernant les visites réglementaires et les visites de classification
- 4. Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie**
 - a. Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Formateurs pour adulte, détenteurs des certificats FBFI et CQALI.

Moyens pédagogiques :

- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis pour la théorie et dans un bâtiment-feu contenant un simulateur Feu, pour la formation pratique.
- Les équipements de protection feu sont fournis durant la formation.

Évaluations :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises décrites aux tableaux A-VI/3
- Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation.
- La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10.

Modalité d'obtention :

Délivrance d'une attestation. Cette attestation est à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité :

Certificat soumis à une revalidation quinquennale.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.